

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 03 - 13

**Séance du 28 mars 2017**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, ORSINI, TROGNO,  
VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**POLITIQUE DE LABELS  
DE QUALITE**

**DEMARCHE FRANCE  
STATION NAUTIQUE**

**CONSEIL DE STATION**

**DELIBERATION  
MODIFICATIVE**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration  
à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à  
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2008.09.10 du 23 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'adhésion à la démarche France Station Nautique, ainsi que la composition du Conseil de Station et a décidé de l'autoriser à conduire toute action en lien avec ce label ayant pour but d'assurer une promotion renforcée de la Commune.

La Ville de Saint Cyr sur Mer met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire, reflet d'une politique ambitieuse et de qualité. Dans cette perspective, elle a été conduite à structurer son office de tourisme sous forme d'EPIC (établissement public industriel et commercial).

Elle met en œuvre le pilotage, à l'échelle de la station, d'une politique touristique coordonnée avec l'ensemble des acteurs touristiques, afin de répondre au mieux aux évolutions du marché et de l'environnement réglementaire et institutionnel (Classement Station de Tourisme).

La réalisation de ces objectifs implique l'existence d'une structure professionnalisée, en lien direct et de façon pérenne avec la collectivité, répondant aux critères de qualité et de classement les plus exigeants (Marque Qualité Tourisme, Classement Catégorie I) et associant les socioprofessionnels.

Afin de prendre en compte l'évolution de la structuration de la Commune en matière touristique et associer les nouveaux acteurs impliqués dans la démarche, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier et de retenir la composition suivante pour le Conseil de Station :

**Président** : Monsieur le Maire, Président du Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

**Président délégué** : Monsieur l'Adjoint délégué au Littoral, Ports et Plages

**Coordonnateur de la Station Nautique** :

Le Directeur de l'Office de Tourisme.

**Membres** :

**Au titre de la Ville de Saint Cyr sur Mer :**

Mesdames et Messieurs les membres titulaires du Comité de Direction de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme.

**Au titre des partenaires institutionnels :**

Le Président du Conseil Régional PACA ou son représentant

Le Président du Conseil Départemental du Var ou son représentant

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume ou son représentant

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var ou son représentant

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ou son représentant

**Au titre des acteurs nautiques :**

Le Président de la Société Nautique du Golfe des Lecques  
Le Président de la Société du Nouveau Port des Lecques  
Le Gérant de la SARL Lecques Aquanaut  
Le Président de la CPIE Côte Provençale  
Le Président de l'Association la Croix Blanche Saint-Cyrienne  
Le Gérant de Kayak en mer  
Le Représentant de la Prud'homie de Pêche de La Ciotat

**Au titre des compétiteurs locaux :**

Madame Lydie SOULE TOCHE  
Monsieur Sébastien BIONDI

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'approuver l'adhésion à la démarche France Station Nautique,

Décide d'approuver et de modifier la composition du Conseil de Station,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à conduire toute action en lien avec ce label ayant pour but d'assurer une promotion renforcée de la Commune et notamment en 2017 le renouvellement de la candidature de la Ville,

Autorise le Maire à signer tout acte et déposer tout dossier utile dans ce cadre.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY